



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 27 juin 2003**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 43

Convocation du Conseil Municipal :  
le 17 juin 2003

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 2 juillet 2003

**Parking Donjon : Consultation de la Commission Consultative des  
Services Publics Locaux. Reprise des études CAN**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Alain BAUDIN**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, Mme Geneviève RIZZI

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie HIBERT, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT, M. Jean-Louis EPPLIN

**Secrétaire de séance :**

Amaury BREUILLE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
M. Rodolphe CHALLET donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
M. Gérard ZABATTA donne pouvoir à Mme Andrée CHAREYRE.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à Mme Jeanine BIMES.  
Mme Catherine DEGUERCY donne pouvoir à Mme Danièle GANDILLON.  
M. Yannick TARDY donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.  
Mme Françoise HALAT donne pouvoir à M. Joël RENOUX.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Dominique GUIBERT donne pouvoir à M. Franck GIRAUD.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**Direction Générale****Parking Donjon : Consultation de la Commission Consultative des Services Publics Locaux. Reprise des études CAN**

Monsieur Gérard NEBAS, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire

Par lettre en date du 26 Mars 2003 la Ville de Niort a sollicité la Communauté d'Agglomération de Niort pour la reprise de la gestion des parcs de stationnement..

Par délibération en date du 23 Juin 2003, cette dernière s'est prononcée favorablement à cette reprise. Parmi ceux-ci figure le parking du Donjon.

De fait, il est envisagé la mise en œuvre d'un projet comprenant trois éléments :

- La réalisation d'une bache de rétention des eaux mixtes.
- La création d'un parc de stationnement de 300 places environ.
- L'aménagement qualitatif de la Place y compris la redéfinition des stationnements et des circulations adjacentes (rue Léon Blum, rue Duguesclin, rue du Donjon, rue Brisson).

Une étude de faisabilité définissant l'opportunité d'implantation et les différentes caractéristiques des ouvrages à réaliser a été conduite par la Communauté d'Agglomération de Niort sur les deux premiers éléments.

Elle a conclu à des ouvrages dissociés quant à leur implantation.

Le premier élément est de la compétence de la Communauté d'Agglomération de Niort avec qui la Ville sera amenée à passer une convention pour la contribution au titre de l'eau pluviale.

Pour le second élément, dissociable physiquement : s'agissant d'un parking enterré ainsi que ce fut fait pour l'Espace Niortais et la Place St-Jean il est envisagé une solution de délégation de service public.

Enfin la maîtrise d'ouvrage du troisième élément sera assurée par la Ville avec Maîtrise d'œuvre externe.

La réalisation de ce projet est urgente d'autant qu'elle conditionne quant aux aspects stationnements, le démarrage effectif du projet Brèche sur l'élément stationnement.

La première étape de la procédure préalablement au choix du mode de gestion implique la consultation pour avis de la Commission consultative des services publics locaux. Un rapport technique doit également être rédigé.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- a) Accepter le transfert de l'étude de faisabilité commanditée initialement par la Communauté d'Agglomération de Niort pour un montant de 102.903,84 €
- b) Lancer la première étape de la procédure suivant les modalités décrites ci-dessus.

**LE CONSEIL ADOPTE**

|                 |    |
|-----------------|----|
| Pour :          | 43 |
| Contre :        | 0  |
| Abstention :    | 0  |
| Non participé : | 0  |
| Excusé :        | 2  |

Pour le Maire de Niort  
**Alain BAUDIN**  
L'Adjoint au Maire

**Gérard NEBAS**